

Communiqué de presse

Berne, le 16 janvier 2018

Rapport sur la politique de la formation : l'usam présente ses exigences stratégiques pour le développement de la formation professionnelle

Les organisations du monde du travail (OrTra) doivent être renforcées dans leur rôle de partenaires de la formation professionnelle. Les formations académiques ne doivent pas être privilégiées et l'économie doit avoir davantage de libertés et de compétences décisionnelles en matière de développement des professions. Ce sont là des exigences stratégiques essentielles formulées par l'Union suisse des arts et métiers usam dans son rapport sur la politique de la formation. En présentant ce rapport, la plus grande organisation faîtière de l'économie suisse se propose, après l'échec du projet *Formation professionnelle 2030* du SEFRI, de relancer le débat sur la stratégie de développement de la formation professionnelle.

Numérisation, mondialisation, mobilité et migration transforment la société et le monde du travail. Ces mutations posent de nombreux défis à la formation professionnelle : « L'évolution des professions doit redevenir l'affaire des organisations du monde du travail (OrTra). C'est à elles qu'il appartient de décider des matières à étudier et des points importants pour les examens. Si de telles décisions contiennent d'être dictées par des directives de l'Etat, la formation professionnelle se privera de l'essentiel de ce qui fait sa force, en se découplant de l'évolution rapide de l'économie réelle et du marché du travail. Raison pour laquelle les OrTra doivent avoir une position plus forte dans le domaine de la formation professionnelle » : c'est en ces termes que Pierre Daniel Senn, vice-président de l'Union des professionnels suisses de l'automobile UPSA et membre du Comité directeur de l'usam, résume l'exigence fondamentale de l'usam dans son rapport sur la politique de la formation.

Le document de base de l'usam invite instamment les cantons à ne pas privilégier la voie gymnasiale et à respecter le principe constitutionnel de l'équivalence de la formation professionnelle et des études académiques. « Les préoccupations des organisations du monde du travail doivent être prises davantage au sérieux », déclare Marcel Schweizer, président de l'Union cantonale des arts et métiers de Bâle-Ville, qui ajoute : « Cela commence dès l'école obligatoire, où nous exigeons qu'une plus grande place soit donnée au choix professionnel ainsi qu'aux branches MINT ». Un levier stratégique important serait l'amélioration de l'interface entre l'école et le monde du travail. Tous les types d'écoles devraient impérativement utiliser certains instruments, tels que les profils d'exigences qui indiquent concrètement à la personne en formation les compétences scolaires requises par chaque profession et qui permettent d'établir directement des comparaisons.

L'Union suisse des arts et métiers usam demande en outre que des améliorations soient apportées à l'interface entre les OrTra et la Confédération. L'académisation de la formation, la pléthore bureaucratique et l'influence croissante de l'administration affaiblissent la formation professionnelle. « La Confédération ne doit pas restreindre les marges de manœuvre des OrTra par le biais des formulations rigides des manuels et instructions du SEFRI, par l'obligation de recourir à de prétendus experts pédagogiques ou par des mises en application discordantes d'un canton à l'autre », relève Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'usam et conseiller national PLR. Dans les modèles d'intégration, par exemple concernant les migrants, mais également dans les attestations de compétences délivrées aux jeunes gens qui n'ont pas pu acquérir une formation professionnelle initiale, le directeur de l'usam estime que

la Confédération exerce encore trop souvent son influence en fonction de son agenda politique au lieu de faire passer au premier plan la formation professionnelle et l'employabilité.

L'usam souhaite être mieux soutenue dans ses efforts de positionnement de la formation professionnelle supérieure. Dans ce sens, elle exige que les diplômes délivrés par une école supérieure ou à l'issue d'un examen professionnel comportent la désignation anglo-saxonne de « Professional Bachelor », adjointe aux diplômes de FPS de niveau 6, et celle de « Professional Master » à ceux de niveau 7. C'est la condition sine qua non pour que les diplômes de formation professionnelle supérieure aient une chance, à l'étranger également, d'être reconnus comme équivalents.

Renseignements complémentaires

Hans-Ulrich Bigler, directeur usam, tél. 031 380 14 14, mobile 079 285 47 09

Pierre Daniel Senn, vice-président UPSA, tél. 032 723 97 50

Marcel Schweizer, président Union cantonale des arts et métiers BS, mobile 079 218 62 00

Numéro 1 : plus grande organisation faitière de l'économie suisse,
l'usam représente 250 associations et quelque 500 000 PME